

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 29/1368 :

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick), TIONOHOU Sabrina (par Madame FERDE Thérèse), MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan), DAFFON Amédée Albert (par Monsieur FONTAINE Michel), JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphan (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°29/1368 : Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

Direction des Ressources

Compte-rendu des décisions prises par le maire en vertu de la délibération du Conseil municipal du 23 mai 2020.

- Décision n°005/DAJ&A/2023 du 04 avril 2023 – d’ester en justice & portant règlement des frais et honoraires d’avocats – Tribunal administratif instance n°2201564 – Association Paysages de France, requérante, requête formée suite au constat de publicités contrevenant au règlement local de publicité approuvé et demandant à l’autorité d’agir conformément aux dispositions du Code de l’environnement – Avocate désigné « Nathalie Jay », à Saint-Pierre – Frais et honoraires d’un montant de 4 418.10 € TTC y compris les frais de plaidoirie.

- Décision n°006/DAJ&A/2023 du 11 avril 2023 – d’ester en justice et portant désignation et règlement des frais et honoraires d’avocats – Tribunal administratif instance n°2300458 (référé-suspension) et n°2300445 (fond) – Référé tendant « à annuler pour excès de pouvoir la décision implicite de rejet née le 28 mars 2023 en raison du silence gardé de l’administration concernant leurs recours gracieux demandant l’usage des pouvoirs de police du maire en matière de circulation – Avocat désigné : Maître Alain Rapady – à Sainte-Clotilde - Frais et honoraires d’un montant de 7 621.00 € TTC – Les dépenses afférentes acquittées feront l’objet d’un remboursement par la Smacl Assurances, à Niort au titre du contrat « Protection juridique » à hauteur du barème contractuel.

- Décision n°007/DAJ&A/2023 du 22 novembre 2022 – d’ester en justice et portant désignation et règlement des frais & honoraires d’avocats – Tribunal administratif instance n°2300200 - requête tendant à l’annulation des arrêtés municipaux du 4 mars 2020 accordant à la Sas Icade Promotion le permis de construire d’un collège privé à Pierrefonds - Avocat désigné : le Cabinet Alain Rapady, à Sainte-Clotilde – Frais et honoraires d’un montant de 5 438.00 euros TTC – y compris les frais de droit de plaidoirie - Les dépenses afférentes acquittées feront l’objet d’un remboursement par la Smacl Assurances, à Niort au titre du contrat « Protection juridique » à hauteur du barème contractuel.

- Décision n°008/DAJ&A/2023 du 18 avril 2023 – d’ester en justice et portant désignation et règlement des frais et honoraires d’avocats – saisine par la SAU Consulting Engineering Architecture du Comité Consultatif Interrégional de Règlement amiable des Différends ou Litiges relatifs aux marchés publics de Paris (CCIRA) – Dossier n°22P007- Marché de maîtrise d’œuvre pour la construction du futur centre administratif – Avocat désigné : la Selarl d’Avocats Soler & Couteaux Associés à Strasbourg - Frais et honoraires d’un montant de 4 470.20 euros TTC.

- Décision n°009/DAJ&A/2023 du 11 mai 2023 – d’ester en justice et portant désignation et règlement des frais & honoraires d’avocats – Tribunal administratif instance n°2201339 – requête introduite et enregistrée le 10 octobre 2022 aux fins d’annulation de la décision du maire en date du 08 septembre 2022, portant retrait de la décision de non-opposition à la déclaration préalable n°21^E0036 acquise tacitement le 06 juin 2021 – Avocat désigné : La Selarl Xavier Boissy, associés à Bordeaux - Frais et honoraires d’avocats seront pris en charge en totalité dans ce contentieux de la légalité en matière d’urbanisme au titre du contrat en Responsabilité Civile par la Smacl Assurances à Niort.

- Décision n°010/DAJ&A/2023 du 16 mai 2023 – d’ester en justice et portant règlement des frais & honoraires d’avocats – requête introductive d’instance – Tribunal administratif de La Réunion – instance n°2300506- tendant à l’annulation de la décision du Maire du 28 décembre 2022, suite à l’appel à candidature publié le 03 octobre 2022 sur l’Emploi Territorial pour le poste de Directeur général adjoint des services à la réglementation et à la sécurité - Avocat désigné – le Cabinet « Landot & Associés », à Paris – Frais & Honoraires d’avocats d’un montant total de 7 242.37€ TTC . Les dépenses afférentes acquittées feront l’objet d’un remboursement par la Smacl Assurances, à Niort au titre du contrat « Protection juridique » à hauteur du barème contractuel.

- Décision n°011/DAJ&A/2023 du 12 juin 2023 – d’ester en justice et portant désignation et règlement des frais et honoraires d’avocats - Cour administrative d’appel de Bordeaux – Instance n°23BX00864 – Appel du jugement n°2100900 du 30 décembre 2022 du Tribunal administratif de La Réunion la Sarl Marraud Architectures, la Sas Marraud Ingénierie et la Sarl Cotel Darwing Concept, requérantes Maître d’œuvre pour la construction d’un centre multi-accueil « Mas Fleuri » - Avocat désigné : Cabinet Bardon & De Fay – à Paris - Frais & Honoraires d’avocats d’un montant de 4 936.75€ TTC - Les dépenses afférentes acquittées feront l’objet d’un remboursement par la Smacl Assurances, à Niort au titre du contrat d’assurance « Protection juridique ».

- Décision n°012/DAJ&A/2023 du 27 juillet 2023 – portant approbation d’un protocole d’accord transactionnel entre la Commune de Saint-Pierre et la Sarl Gestic Informatique concernant le paiement d’une indemnité d’éviction suite à la Déclaration d’Intention d’Aliéner (DIA) réceptionnée en mairie le 10 août 2022, du bien immobilier bâti cadastré EL n°5 situé au 18 rue Amiral Lacaze à Terre-Sainte et greffé d’un bail commercial au nom de la Société Gestic Informatique.

- Décision n°013/DAJ&A/2023 du 08 août 2023 – d’ester en justice et portant désignation et règlement des frais et honoraires d’avocats – Tribunal judiciaire de Saint-Pierre – Sas Océanis Outre-Mer, demandresse – en présence de la Trésorerie publique de Saint-Pierre Assignation devant le juge de l’exécution avec représentation obligatoire – demande l’annulation du titre de recettes tenant à la participation financière pour assainissement collectif (PEFAC) Avocat désigné : le Cabinet Alain RAPADY – à Sainte-Clotilde - Frais & Honoraires d’avocats d’un montant de 4 353.00€ TTC -



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231023-29-1368-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023